Visite ministérielle
Qualité du milieu de vie en CHSLD
Rapport

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	ACCUEIL DU RIVAGE		
Statut	Privé conventionné	Nbre de lits perm. au permis	*27*
Établissement	ACCUEIL DU RIVAGE	Adresse	1008, RUE DU RIVAGE
Région	Montérégie	Ville	Saint-Antoine-sur-Richelieu

Informations sur la visite

Date de la visite	8 juin 2023
Nbre de résidents le jour de la visite	17

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe ministérielle est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

Le Ministère encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

Accueil du résident et des personnes proches aidantes

S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Des actions structurées sont mises en place pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.		

Droits des résidents et personnes proches aidantes

Prestataires de services

Pratiques cliniques

S’assurer que les résidents reçoivent des soins d’assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l’autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l’histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie, la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontres interdisciplinaires.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Le formulaire Histoire de vie est complété pour les résidents et mis à la disposition des différents acteurs du milieu de vie. • La pratique du PAB accompagnateur est actualisée.		
Élément(s) conforme(s)	**Élément(s) non conforme(s)**	**Recommandation(s)**
• Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour le résident selon le délai prévu à la procédure de l'établissement.		
Élément(s) conforme(s)	**Élément(s) non conforme(s)**	**Recommandation(s)**
• Des actions sont mises en place pour accompagner les résidents et soutenir les proches lors de l’étape des soins palliatifs et de fin de vie.		
Élément(s) conforme(s)	**Élément(s) non conforme(s)**	**Recommandation(s)**
• Les résidents reçoivent les soins d’assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques. • L’utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours. • Le matériel pour l’application des pratiques de base en prévention et contrôle des infections est accessible et disponible.		

Activité repas

Favoriser une ambiance agréable, conviviale, interactive dans le plaisir de manger.
Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• L'ambiance, lors du repas, favorise le plaisir de manger. • La majorité des résidents est placée à leur table en attendant leur repas, moins de vingt minutes avant le début de l'activité.		
Élément(s) conforme(s)	**Élément(s) non conforme(s)**	**Recommandation(s)**
• Le personnel nomme le menu servi aux résidents. • Un menu alternatif est disponible et proposé au résident qui ne s'alimente pas ou qui le demande.		
Élément(s) conforme(s)	**Élément(s) non conforme(s)**	**Recommandation(s)**
• Le rythme du résident est respecté. • Le personnel encourage le résident qui a besoin de stimulation pour s'alimenter. • Le personnel est attentif aux besoins de l'ensemble des résidents.		

Milieu de vie

Bénéficier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;
Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents;
Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en cohésion.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Le comité milieu de vie est actif et constitué de différents acteurs impliqués auprès des résidents.		
Élément(s) conforme(s)	**Élément(s) non conforme(s)**	**Recommandation(s)**
• Les lieux sont aménagés et adaptés aux besoins des résidents et des proches. • Les lieux sont propres.	• Les lieux ne sont pas bien entretenus.	3. S'assurer de l'entretien des lieux afin d'offrir un milieu de vie accueillant et chaleureux pour les résidents et ses proches.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	• Le milieu de vie manque d'animation en n'offrant pas la possibilité de réaliser des activités spontanées de nature sociales ou occupationnelles. • Les activités individuelles et de groupe proposées ne sont pas suffisamment variées. • Les activités individuelles et de groupe ne sont pas offertes sur une base quotidienne.	4. S'assurer d'offrir aux résidents un milieu de vie animé et d'offrir quotidiennement aux résidents des activités stimulantes, significatives et adaptées.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	• Aucun bénévole n'est engagé envers les résidents et aucun moyen n'est mis en place afin d'en assurer le recrutement. • Différents partenaires de la communauté ne sont pas impliqués dans le milieu de vie sur une base régulière.	5. S'assurer de la présence de bénévoles auprès des résidents et que la communauté soit impliquée dans le milieu de vie.

Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites ministérielles. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.